

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

**Séance du 17 avril 2014**

Date de convocation : le 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 15**

**Etaient Présents** : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Nicolas BESANÇON

**Pouvoirs** : /

**Etaient Absents** : /

Nicolas BESANÇON a été nommé Secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

⇒ **Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2014**

⇒ **Délibérations** :

- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013
- Affectation des résultats
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2014
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2014
- Vote du Budget Primitif 2014
- Désignation des membres extérieurs du CCAS

⇒ **Questions diverses**

Madame le Maire ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

Elle annonce qu'elle souhaite un huis clos en fin de séance ; les membres votent à l'unanimité pour ce huis clos.

Elle passe ensuite à l'ordre du jour.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2014 :**

- Christophe Deschamps fait part d'une observation sur ce compte-rendu ; il souhaiterait qu'à la page n°2, soit annotée la remarque faite par Madame Coroleur, relative au fait que la Secrétaire de Mairie assure la mise à jour du site Internet à 95 %.

Madame Coroleur explique qu'elle a simplement évoqué le fait que ceci est un souhait, mais que ce n'est pas comme cela aujourd'hui.

Mention sera faite au compte-rendu.

- Stéphane Marois ne souhaite pas faire partie de la Commission Vie Scolaire ; son nom sera enlevé de cette commission.
- Francis Crochet fait une rectification à la dernière page : il remplace « qui l'ont soutenu » par « qui lui ont accordé une attention toute particulière ». Cette rectification est portée sur le compte-rendu.

Après corrections, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

• **Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013 :**

Madame le Maire présente les 2 comptes : Administratif et de Gestion.

Elle informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Receveur en poste à Meung-sur-Loire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

Madame Coroleur explique les comptes, et annonce le résultat de clôture comme suit :

	<b>Dépenses (1)</b>	<b>Recettes (2)</b>	<b>Résultats exercice 2013 (2-1 = A)</b>	<b>Report N-1 (B)</b>	<b>Résultat de clôture 2013 (A+B)</b>
Investissement	233 842.10	85 104.89	-148 737.21	99 407.55	<b>-49 329.66</b>
Fonctionnement	508 268.17	538 479.84	30 211.67	140 696.04	<b>170 907.71</b>

⇒ **Adoption du Compte Administratif 2013 :**

Madame le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2013, tel que présenté en séance.

⇒ Adoption du Compte de Gestion 2013 :

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

• **Affectation des résultats :**

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, la reprise des résultats de l'exercice 2013 et décident de l'affecter à l'exercice 2014 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL</b>
002 : Excédent de fonctionnement reporté pour	<b>91 930.05</b>	<b>170 907.71</b>
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>78 977.66</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>-49 329.66</b>
001 : Solde d'exécution N-1 pour	<b>-49 329.66</b>	

• **Vote des subventions aux associations pour l'année 2014 :**

Après examen par la Commission des Finances en date du 17 mars 2014, celle-ci propose d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2014</b>
La Fraternelle – Mareau-aux-Prés	4 000.00 €
Les Trialistes de l'Ardoux – Mézières-lez-Cléry	1 100.00 €
Le Coq Macérien - USEP de Mézières-lez-Cléry	100.00 €
Les Loustics de Mézières	250.00 €
UNRPA - Mareau-Mézières	100.00 €
Office du Tourisme de Cléry-Saint-André	255.36 €
Association Assistantes Maternelles des Marmousets	50.00 €
Aides à domicile de Meung-sur-Loire	90.00 €
Association de gestion du refuge des animaux	247.38 €
Fondation de Sologne - Domaine du Ciran	63.84 €
Banque Alimentaire du Loiret	210.00 €
Nafsep – Association française des Sclérosés en Plaques	140.00 €
Secours Catholique	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 656.58 €</b>

Francis Crochet regrette le faible montant alloué aux associations qui s'investissent sur la Commune, comme les Loustics de Mézières, par exemple.

Madame Coroleur explique que les membres de la Commission des Finances ont déterminé le montant de chaque subvention par référence au dossier retourné par chaque association.

Il est regrettable de constater que les dossiers sont souvent remplis de façon incomplète.

Il serait donc utile de réfléchir à la réalisation d'une maquette, qui serait commune à chaque association ; cette réflexion sera portée par la Commission Vie associative et culturelle, présidée par Monsieur Mainardi.

Madame Coroleur conclut en expliquant que s'il devait y avoir un souci dans l'année pour une association, cela pourrait être régularisé par l'adoption d'une décision modificative.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres décident, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations comme précisé dans le tableau ci-dessus.

- **Vote des taux d'imposition pour l'année 2014 :**

Madame Coroleur présente l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2014.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes directes locales pour l'année 2014, à savoir :

<b>Taxe d'habitation</b>	10.98 %
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	14.14 %
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	44.65 %

- **Vote du Budget Primitif 2014 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	807 716.48	807 716.48
<b>Fonctionnement</b>	654 820.82	654 820.82
<b>Total</b>	<b>1 462 537.30</b>	<b>1 462 537.30</b>

- **Désignation des membres extérieurs du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :**

Le CCAS est un établissement public administratif communal qui intervient en matière sociale, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations, etc...).

Quelle que soit sa taille, chaque commune doit obligatoirement avoir un CCAS.

Il est dirigé par un Conseil d'Administration ; le Maire est Président de droit de ce Conseil d'Administration.

L'élection des membres de ce Conseil d'Administration a lieu pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, en fonction de l'importance de la Commune et des activités exercées par le CCAS.

Ce nombre est au maximum de 16 :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le Maire, parmi les personnes non membres du Conseil Municipal

Nombre minimum de membres du CCAS :

4 membres nommés / 4 membres élus / le Président (*les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'Administration du CCAS*).

Après en avoir délibéré, les membres, à l'unanimité, décident que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au CCAS est fixé à 6.

Sont élus : Mesdames Martine BAUDOIN, Nathalie RIETH, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, et Messieurs Jacques DUFOURNIER, Francis CROCHET.

Le Conseil Municipal nomme ensuite, après candidatures proposées : Mesdames Claudine ALAZARD, Françoise FORET, Marie-Thérèse CROCHET, Michèle GRAVIER, Marie-Edith MERCIER, Charlette ROUSSEL.

## **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ Monsieur Dufournier fait part aux Conseillers Municipaux d'un camion qu'il serait intéressant d'acquérir pour remplacer celui volé en début d'année.

Monsieur Dufournier dit s'être déplacé le 15 avril dernier dans une concession Iveco à Linas (Essonne), en présence de Frédéric Brouillet, agent technique.

Un camion tribenne (3 places devant, 4 derrière), est proposé en très bon état, à 13 000 € TTC, pour environ 125 000 km (année 2008).

Un autre était proposé au Garage Alluard de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour 24 000 €, avec 85 000 km au compteur, en moins bon état.

Les membres trouvent que l'offre de la concession Iveco est intéressante, et qu'il serait judicieux d'étudier la garantie du véhicule auprès du concessionnaire.

⇒ Voirie :

La reprise des enrobés de la Rue du Bréau a été faite par Eurovia ; aucun problème n'est à signaler.

Aucune Commission Voirie n'est prévue pour le moment.

⇒ Sécurité / Voirie :

Monsieur Dufournier présente aux membres l'utilité de se pencher sur le problème de l'aménagement du carrefour de Nuisance (4 accidents en 2 ans).

Il serait bon de recontacter les demandeurs qui avaient saisi le Conseil Municipal lors du précédent mandat.

Il serait également nécessaire de fixer des dates de rencontre dans chaque hameau.

⇒ Nathalie Rieth :

La Commission Menus s'est réunie le 11 avril 2014 pour la période allant jusqu'à 6 juin 2014.

Une autre commission sera prévue le 26 mai 2014 pour la préparation des menus allant jusqu'à la fin de l'année scolaire + les 2<sup>èmes</sup> semaines de Septembre.

Un repas végétarien a été proposé ; cette idée est à étudier, réfléchir à la périodicité (peut-être 1 fois par mois ?).

Ce pourrait être une nouveauté pour les enfants.

Madame Rieth prévoit de faire une information préalable aux parents d'élèves.

⇒ Communication :

Cette année, beaucoup de choses sont à installer.

Le feuillet de Mai pourrait être distribué début Juin au plus tard.

Une réunion aura lieu courant Mai.

Site Internet :

Une formation est prévue (date inconnue pour le moment).

⇒ Informations diverses :

**Président de la CCVA** : Bertrand HAUCHECORNE

**Vice-Présidente de la Crèche des Marmousets** : Nicole BOURGOIN

⇒ **Dates à retenir** :

Commission CCAS : Vendredi 25 avril 2014 – 19 h 00

Groupe de Travail Rythmes Scolaires : Lundi 5 mai 2014 – 19 h 00

Commission Vie associative : Mardi 6 mai 2014 – 19 h 00

Romuald Genty fait une remarque sur l'absence de défibrillateur sur la Commune.

Il pense qu'il serait utile, voire indispensable, d'en acquérir un, d'autant plus que la Salle des Fêtes est utilisée très fréquemment.

**Fin de la séance** : 23 h 00

**Date du prochain Conseil Municipal** : Mercredi 7 mai 2014 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Romuald GENTY	Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS
Fabrice AUFFRET	Rémi JAVOY	Nicolas BESANÇON